

# Bulletin municipal

[www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca)

SEPTEMBRE 2008

**LA POPULATION  
S'EST PRONONCÉE :  
LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
DEMEURERA LE  
« CANTON D'AMHERST »**

Les membres du conseil se sont réunis pour analyser les résultats du sondage qui s'est tenu du 15 au 30 septembre. La majorité a entériné en caucus le verdict de la population : Le nom de la municipalité demeurera le « canton d'Amherst ».

**Rappel sur la démarche :**

L'objectif de la démarche dans ce projet était de connaître l'avis de la population sur le projet de changement de nom de la municipalité. Sans être unanimes quant au projet, tous les membres du conseil désiraient connaître l'avis de la population avant de décider de la pertinence d'enclencher un processus officiel. Plusieurs critiques ont été formulées quant à l'utilisation de la liste des contribuables et des registres mais la loi municipale (Loi sur les élections et référendums dans les municipalités) ne permet pas l'utilisation de la liste électorale dans un processus non officiel. De plus, le conseil a fait état de ce projet au cours des réunions, dans les médias, dans le bulletin mensuel et dans les envois postaux de taxes.

**Les résultats :**

Durant la période du 15 au 30 septembre 2008, le bureau municipal a accepté 1019 avis dont 650 étaient défavorables et 369 favorables. 64% des personnes qui se sont prononcées demandent de conserver le nom de « canton d'Amherst ». Quant à la pétition, son impact sur le décompte s'est avéré minime puisque la presque totalité des répondants s'est exprimée de nouveau.

**En conclusion :**

Le conseil tient à remercier tous ceux et celles qui ont donné leur avis durant ce sondage. De plus, il prend bonne note du verdict de la population et met fin à ce projet.

Bernard Lapointe, maire

